

Saint-Etienne, le 16 juin 2011

Communiqué

Proposition de Loi Cherpion pour l'alternance et l'emploi des jeunes – Jeudi 16 mai

Madame la Présidente,
Madame la Ministre, M. les rapporteurs,
Chers collègues,

Nous sommes aujourd'hui appelés à nous prononcer sur la proposition de loi de M. Cherpion pour le développement de l'alternance et la sécurisation des parcours professionnels.

La principal reproche que l'on peut faire à ce texte tient à son manque d'ambition sur un sujet fondamental : l'emploi et en particulier l'emploi des jeunes, sur lequel vous êtes en échec depuis près de 10 ans..

Sur l'emploi, nous aurions souhaité un dispositif plus ambitieux et cohérent de mesures, au-delà du seul volet alternance/apprentissage, pour combattre le chômage massif qui touchent aujourd'hui près de 25% des jeunes.

Depuis toujours, les socialistes soutiennent l'alternance. A la majorité qui tente d'opposer de façon caricatural ce dispositif aux 300 000 emplois d'avenir proposés par les socialistes, nous disons que nous défendons non seulement l'alternance, mais aussi d'autres propositions complémentaires de nature à faire reculer significativement le chômage des jeunes.

Je vous invite à lire les 10 propositions sur l'emploi des jeunes présentées par le Parti Socialiste sur lesquels nous avons eu l'occasion d'échanger avec le Ministre Bertrand le 12 mai dernier. Contrairement à ce que dit le Ministre, si notre plan prévoit bien 300 000 emplois d'avenir, il comporte aussi des mesures sur l'alternance, les contrats aidés, l'encadrement des stages, l'instauration d'une allocation d'études, la discrimination à l'embauche, le tutorat ou encore les « décrocheurs » scolaires.

Certes, tout n'est pas à écarter dans votre texte. Le contrat de sécurisation professionnelle vient prendre le relais des contrats de reclassement personnalisé et de transition professionnelle pour les salariés victimes des licenciements économiques sur nos territoires, c'est une bonne chose, je peux en parler en connaissance de cause en tant qu' élu du bassin d'emploi Loire-Sud, où nous avons du faire face à 3500 licenciements économiques entre 2008 et 2010.

Je salue également le vote en Commission, suite à l'accord des partenaires sociaux du 7 juin 2011, de mesures claires visant à encadrer les stages, trop souvent synonyme de précarité pour les jeunes. En 2008, on comptait 1,2 millions de stagiaires selon le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche soit 50% de plus qu'en 2005 avec une multiplicité de dérogations à l'interdiction du stage hors-cursus sur laquelle il fallait clarifier les choses.

Les mesures visant à interdire les stages hors-cursus, à limiter à 6 mois leur durée, l'obligation de gratification à partir de deux mois même non consécutifs dans la même année universitaire ou encore la limitation du recours aux stagiaires pour occuper un poste sont autant de revendications que le Parti socialiste défend depuis toujours. Je me réjouis

donc que la majorité, après 10 années de pouvoir envisage l'encadrement des stages avec sérieux.

Touefois, nous regrettons aujourd'hui les insuffisances de ce texte qui n'est pas à la hauteur des enjeux.

Sur la carte d'étudiants des métiers, nous aurions souhaité un dispositif plus clair avec une carte d'étudiant garantissant à tous les étudiants en formation, y compris les apprentis, les mêmes droits.

Sur le financement à présent, comment ne pas s'interroger, encore une fois, sur le décalage entre les promesses du Président de la République et les moyens financiers annoncés pour cette nouvelle réforme ?

600 000 jeunes sont en alternance dont 418 000 en contrat d'apprentissage. L'objectif annoncé par Nicolas Sarkozy est d'atteindre le chiffre de 800 000 jeunes en alternance. Or, cela coûte 1 milliard d'euros ! La Loi de finance rectificative et ce texte permettent à peine de mobiliser 70 millions d'euros. Qui va payer la différence ? Nous avons notre petite idée. En réalité, vous avez simplement oublié de mentionner dans votre texte le rôle des Régions qui sont pourtant les chefs de file de la formation professionnelle. Je voudrais regretter ici l'absence de concertation approfondie avec les Conseils régionaux.

Evoquons à présent les dérives que nous redoutons dans ce texte. Au nom d'une pseudo-rigidité du marché du travail, vous avancez des propositions hasardeuses. En Commission des affaires sociales, vous avez notamment réintroduit l'apprentissage dans l'année des 15 ans, c'est-à-dire la possibilité de devenir apprenti dès 14 ans. Vous nous proposez ni plus ni moins la remise en cause de deux principes fondamentaux : l'obligation scolaire à 16 ans et le contrat de travail, là aussi, à 16 ans

Au rayon des fausses bonnes idées, nous avons pointé avec les organisations syndicales le renouvellement du contrat de professionnalisation au sein d'une même entreprise qui risque d'entraîner une dérive pour des entreprises tentées de profiter de ce type de contrat pendant deux ans au lieu d'un an.

De même, les contrats d'apprentissage saisonniers par deux employeurs risquent de poser des problèmes de gestion, d'encadrement, d'organisation matérielle et de suivi des jeunes incommensurables.

Enfin, sur les groupements d'employeurs, dont l'objectif est l'accès à un emploi stable et la sécurisation pour les salariés, vous allez faire sauter un certain nombre de garanties au détriment des règles de protections élémentaires qui encadrent les contrats de travail.

C'est une preuve supplémentaire que vos textes de loi sur le travail depuis le début de cette mandature, loin de constituer un équilibre autour de la notion de « flexisécurité », favorise outrageusement la seule flexibilité et la précarité au détriment des conditions de travail des salariés.